

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE

Commission permanente du **11 juillet 2016**

Décision n° **CP-2016-1049**

commune (s) :

objet : Habiter et se loger : Les Rendez-vous 2016 - Demande de subventions

service : Direction générale déléguée au développement solidaire et à l'habitat - Direction de l'habitat et du logement

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Le Faou

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation de la Commission permanente : mercredi 29 juin 2016

Secrétaire élu : Monsieur Damien Berthilier

Affiché le : mardi 12 juillet 2016

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mme Vessiller, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Képénékian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mme Piantoni.

Absents excusés : Mme Guillemot (pouvoir à M. Kimelfeld).

Absents non excusés : Mme Cardona, M. Pouzol.

Commission permanente du 11 juillet 2016**Décision n° CP-2016-1049**

objet : **Habiter et se loger : Les Rendez-vous 2016 - Demande de subventions**

service : Direction générale déléguée au développement solidaire et à l'habitat - Direction de l'habitat et du logement

La Commission permanente,

Vu le projet de décision du 23 juin 2016, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par sa délibération n° 2015-0004 du 16 janvier 2015, a délégué à la Commission permanente une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.19.

La Métropole de Lyon définit, décline et met en œuvre la stratégie habitat et logement sur les 59 communes du territoire inscrite dans le plan local de l'habitat (PLH) en vigueur. Cette politique dynamique et solidaire vise à apporter des réponses adaptées et diversifiées aux besoins de tous les ménages : accession à la propriété, parc locatif privé, logement social, habitats spécifiques liés au handicap ou au vieillissement, logement des jeunes et des étudiants, gens du voyage, etc.

La Métropole apporte un soutien financier à la production de l'offre nouvelle, à la requalification du parc de logements existants et à sa rénovation. Elle facilite l'accès et le maintien dans le logement par des aides financières versées au titre du Fonds de solidarité logement (FSL) et par un ensemble d'actions en faveur des publics en difficulté de logement.

Près de 18 mois après sa création, la Métropole a organisé du 23 mai au 9 juin 2016 un événement partenarial sur l'habitat et le logement "Habiter et se loger", pour partager la vision métropolitaine de l'habitat et du logement avec l'ensemble des acteurs qui se mobilisent toute l'année aux côtés de la Métropole afin de bâtir une agglomération accueillante et solidaire :

- partenaires (Etat, Action logement, Collectif logement du Rhône, promoteurs, bailleurs sociaux, Union des syndicats de l'immobilier (UNIS), Fédération nationale de l'immobilier (FNAIM), Fédération française du bâtiment, etc.),
- les communes de la Métropole,
- les acteurs financiers,
- les acteurs de la recherche et de l'université, etc.

Ces acteurs ont répondu présents à l'occasion des visites d'opérations et 5 temps forts organisés pour l'événement :

- séance d'ouverture : 150 personnes présentes,
- 3 ateliers-débats techniques : environ 70 personnes présentes à chaque séance. Ces séances ont mobilisé, le temps d'une demi-journée, des experts, acteurs de l'habitat, chercheurs locaux, nationaux et européens invités à faire part de leur expérience, leurs réflexions et à ouvrir de nouvelles perspectives pour la politique publique de l'habitat,
- séance de restitution des ateliers et de clôture de l'événement : 100 personnes présentes.

Pour accompagner l'événement, des supports et outils de communication ont été utilisés : création de l'identité visuelle Habiter et se loger, création d'un film d'animation pédagogique présentant la politique publique de l'habitat et du logement de la Métropole, invitation, création et diffusion aux invités du programme de ces rendez-vous, tournage de films avec les acteurs de l'habitat présentés dans les ateliers.

Le budget était estimé à 70 000 €. Des partenaires ont souhaité apporter un soutien financier à la Métropole pour l'organisation de cet événement Habiter et se loger, permettant de couvrir 80 % des dépenses :

Financiers	Montant net de taxes
Crédit foncier de France	2 000 €
Bouygues bâtiment sud-est	10 000 €
Caisse des dépôts et consignations	10 000 €
Société nationale immobilière (SNI)	10 000 €
Caisse d'épargne Rhône-Alpes	8 000 €
Amalia	5 000 €
Entreprises-Habitat	5 000 €
Fédération des promoteurs immobiliers - Région lyonnaise	2 000 €
Crédit agricole immobilier	3 000 €
Crédit agricole centre-est	3 000 €

Ces acteurs proposent une contribution financière avec, pour seule contrepartie, la communication d'un logo sur les supports de communication (invitation, programme et powerpoint projetés). Les modalités de ce versement feront l'objet de la signature d'une convention entre la Métropole et ces financeurs ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Approuve :

a) - la sollicitation d'une participation financière pour l'organisation de l'évènement Habiter et se loger aux personnes et pour des montants listés en annexe,

b) - la convention-type déterminant les modalités d'octroi de cette participation.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ladite convention avec les financeurs.

3° - Les recettes de fonctionnement seront imputées sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2016 - compte 7478228 - fonction 55 - opération n° 0P14O0853.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 12 juillet 2016.